



Projet financé par
l'Union européenne



PROJET EUROMED JUSTICE III

Composante II

Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale

GT 2.4

PRÉPARATION D'UN MANUEL

Manuel de bonnes pratiques concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite

« La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. La médiation et autres moyens alternatifs de résolution des conflits. »

La Haye (NL), du 5 au 7 mars 2013

ORDRE DU JOUR

Mardi 5 mars 2013

09h00 – 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 – 09h30 **Mots de bienvenue**

Louise Ellen TEITZ, Premier Secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH).

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III.

09h30 – 09h45 **Présentation des participants (si nécessaire)**

09h45 – 10h00 **Synthèse du travail réalisé durant la troisième réunion.**

Andrés SALCEDO VELASCO

10h00 – 10h15 **Groupe de travail sur la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Programme de travail, calendrier et méthodologie.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation du projet EuroMed Justice III.

10h15 – 10h45 **Portée et contenu général des débats durant cette réunion du groupe de travail.**

Juliane HIRSCH, Expert principal à court terme

10h45 – 11h15 Pause café

11h15 – 13h15 **Poursuite de la discussion entamée lors de la troisième réunion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. Droit international privé et mariages mixtes, référence spéciale à l'enlèvement d'enfants. Discussion et accord sur le document de travail préparé par l'expert principal à court terme à la suite de la troisième réunion de ce groupe tenue à Madrid. (I)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

13h15 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h00 **Poursuite de la discussion entamée lors de la troisième réunion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. Droit international privé et mariages mixtes, référence spéciale à l'enlèvement d'enfants. Discussion et accord sur le document de travail préparé par l'expert principal à court terme à la suite de la troisième réunion de ce groupe tenue à Madrid. (II)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

16h00 – 16h30 Pause café

16h30 – 17h30 **Situation actuelle concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Médiation et autres MARC, rendre les accords juridiquement contraignants et exécutoires, procéder à l'audition de l'enfant et protection contre la violence domestique. (I)**

Pays partenaires du Voisinage Sud (4 délégations)

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Discussion

Fin de la première journée

Mercredi 6 mars 2013

08h30 – 09h30 **Situation actuelle concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale dans les pays partenaires du Voisinage Sud. Médiation et autres MARC, rendre les accords juridiquement contraignants et exécutoires, procéder à l'audition de l'enfant et protection contre la violence domestique. (II)**

Pays partenaires du Voisinage Sud (4 délégations)

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

Discussion

09h30 – 11h00 **Médiation et autres moyens alternatifs de résolution des conflits. Le travail réalisé par la Conférence de La Haye et travaux en cours.**

Kerstin BARTSCH, juriste, droit international de la famille et droit sur la protection internationale des enfants, Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH).

11h00 – 11h30 Pause café

11h30 – 13h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le recours à la médiation et à d'autres moyens alternatifs de résolution des conflits. Défis particuliers (I)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h15 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le recours à la médiation et à d'autres moyens alternatifs de résolution des conflits. Défis particuliers (II)**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

16h15 – 16h30 **Support apporté par le site du projet : une mise à jour**

Dania SAMOUL, Coordinatrice du Projet Euromed Justice III.

Fin de la deuxième journée

Jeudi 7 mars 2013

08h30 – 10h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le recours à la médiation et à d'autres moyens alternatifs de résolution des conflits. Rendre les accords juridiquement contraignants et exécutoires dans les différents pays du Voisinage Sud concernés.**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

10h00 – 10h30 Pause café

10h30 – 12h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le recours à la médiation et à d'autres moyens alternatifs de résolution des conflits. Défis particuliers en cas d'enlèvement d'enfants.**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

12h00 – 13h00 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Procéder à l'audition de l'enfant dans des conflits internationaux en matière familiale – au tribunal/en cours de médiation et dans des processus similaires de modes alternatifs de résolution des conflits.**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

13h00 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 15h30 **Discussion sur les bonnes pratiques de résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Les accusations de violence domestique dans les conflits internationaux en matière familiale – mesures de protection, la pertinence de la médiation et moyens similaires de résolution alternative des conflits.**

Juliane HIRSCH

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

15h30 – 15h45 **Préparer le travail intermédiaire et la prochaine réunion. Examen et suggestions en vue des activités de formation et des visites d'étude à organiser dans le cadre de cette composante.**

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet

15h45 – 16h00 **Conclusions et clôture de la réunion**

Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet, Andrés SALCEDO VELASCO

Fin de la réunion

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la deuxième composante du projet : résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Les objectifs de cette activité seront de faire un inventaire à titre préliminaire des obstacles réels ou potentiels à l'adoption des Conventions de La Haye relatives à cette composante, et plus particulièrement de préparer un manuel de bonnes pratiques concernant la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Le manuel devra prendre en compte l'expérience de la Conférence de La Haye et du Processus de Malte en la matière, en particulier « Principes généraux et Guide de bonnes pratiques sur les contacts transfrontières relatifs aux enfants » qui a été préparé par la Conférence de La Haye de droit international privé. Cette réunion est la quatrième des 5 réunions qui seront dédiées à cette question et se concentrera plus particulièrement « La résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Les droits de garde et de visite. La médiation et autres moyens alternatifs de résolution des conflits. »

Méthodologie pour la préparation et remise du manuel: le groupe de travail (GT) fera office de véritable forum de réflexion dans le domaine couvert et sera l'occasion d'échanger des informations et de débattre de plusieurs questions à l'ordre du jour. Les résultats des travaux du groupe de travail seront d'une importance capitale pour obtenir des informations spécifiques sur les systèmes juridiques et avoir des discussions en profondeur sur les questions abordées. En outre, le manuel pourra aussi être utilisé comme guide pratique. Le manuel sera préparé suffisamment à l'avance pour pouvoir être présenté lors de la conférence régionale intermédiaire qui se tiendra au cours de la deuxième année du projet.

Durant cette quatrième réunion, on poursuivra les travaux entamés à l'occasion des trois premières réunions et on aura de nouveau l'occasion de partager les avis des experts internationaux et la première approche des participants sur les principales questions qui seront traitées, selon leur propre perspective et en fonction de leurs compétences respectives. Ces discussions détaillées et en profondeur permettront d'avoir un échange approfondi sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion.

Profils des experts des pays bénéficiaires

Trois (3) participants (maximum) par pays partenaire du Voisinage Sud. Profil : hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ou d'une autre autorité publique compétente en la matière ; membres du judiciaire et autres professionnels du droit ; universitaires et représentants de la société civile possédant une solide expérience des thèmes abordés par le GT (résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, droits de garde et de visite, droit international privé de la famille, rôle des commissions internationales, le Processus de Malte, rapt parentaux, contacts transfrontières relatifs aux enfants ; répartition des compétences entre juridictions civiles et religieuses ; modes alternatifs de résolution des conflits, etc.) ; la participation préalable à des activités similaires dans le cadre des projets EJM I ou EMJ II constitue un atout ; grande disponibilité pour effectuer le travail intense impliqué par l'activité du GT et la recherche, la préparation des réunions du GT, la collecte de la documentation et la rédaction du manuel ; aptitude à comprendre et à s'exprimer oralement et par écrit en français et/ou anglais (au moins les communications/contributions écrites devraient se faire en français ou en anglais) ; on veillera à ce que les personnes prenant part aux activités portant sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques occupent des postes stratégiques dans les institutions nationales et que, à ce titre, elles soient à même de partager les leçons tirées de ces activités avec leurs collègues et leur personnel.

Les experts (3) devront avoir un profil approprié, une bonne connaissance, une vision et une solide expérience dans ce domaine ; en outre, ils devront être disposés à livrer une contribution efficace et effective aux travaux de ce groupe de travail. Ceci suppose que leur pays d'origine les autorise non

seulement à disposer de suffisamment de temps pour participer aux cinq réunions prévues pour cette activité, mais aussi qu'ils puissent disposer du temps nécessaire pour continuer à travailler ensemble et avec l'expert principal à court terme qui est chargé de l'élaboration du manuel, et avec l'équipe chargée du projet, de manière virtuelle, à travers le site Internet du projet et/ou d'autres moyens (courriels, etc.), de façon à assurer la continuité des travaux et un échange d'informations et d'idées entre toutes les parties impliquées. Pour cette raison, **il serait souhaitable que la ou les mêmes personnes assistent à toutes les réunions**, ou du moins que le chef de la délégation soit la même personne à chaque réunion.

Documentation

Une liste des documents de référence proposés pour approfondir les questions traitées sera fournie par l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet suffisamment à l'avance avant la date de la réunion.

Langues de travail

Français et anglais, et arabe, avec interprétation simultanée.

Lieu de la réunion et hébergement des participants



La réunion du groupe de travail
aura lieu à l'hôtel :

PARK HOTEL DEN HAAG
Molenstraat 53
2513 BJ Den Haag, Pays-Bas
Tél. : +31 70 3624371

www.parkhoteldenhaag.nl